

## MODIFICATIONS APPORTÉES AU 1<sup>ER</sup> MARS 2010

### Énoncé de la politique de placement

1) Page 10 de l'Énoncé de la politique de placement :

Correction du portefeuille de référence :

- L'indice de référence de la classe d'actif « Titres à revenu fixe » était de « 80 % DEX Universel + 20 % DEX Long Terme » et devient « 75 % DEX Universel + 25 % Long Terme »

### Guide de gestion de l'actif

1) Page 22 du Guide de gestion de l'actif :

Correction du portefeuille de référence :

- L'indice de référence de la classe d'actif « Titres à revenu fixe » était de « 80 % DEX Universel + 20 % DEX Long Terme » et devient « 75 % DEX Universel + 25 % Long Terme »